Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 034-213402555-20251217-ADM_2025_13-DE

Saint-Gély-du-Fesc

Direction de l'administration générale
Jeunesse et Sport
☎ 04 67 66 86 00

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT POUR ADOLESCENTS
POLE JEUNESSE ET CULTURE DU DEVOIS

PROJET PEDAGOGIQUE

Modifié par délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2025

GS

Le directeur et son équipe d'animation concrétisent le projet éducatif au travers d'un document que l'on appelle « projet pédagogique ».

Son élaboration est le fruit d'un travail collectif qui traduit l'engagement d'une équipe pédagogique dans un temps et un cadre donné. La totalité du projet n'est pas forcément écrite.

Le projet pédagogique est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action.

Il permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il aide à construire les démarches pédagogiques.

Les préoccupations de l'organisateur y sont repérées.

I – L'ACCUEIL DE LOISIRS POUR ADOLESCENTS FONCTIONNEMENT GENERAL

L'accueil de loisirs sans hébergement pour adolescents est une structure municipale chargée d'accueillir les jeunes pendant leur temps libre.

Il s'organise pour et par les jeunes dans le respect de l'autre et des règles établies, sous l'autorité de la mairie de Saint-Gély-du-Fesc, du Directeur de l'ALSH ados et des animateurs de la structure d'accueil.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 034-213402555-20251217-ADM_2025_13-DE

Structure d'accueil

Le pôle jeunesse et culture du Devois, situé 418 rue du Devois à Saint-Gély-du-Fesc est le lieu d'accueil de l'ALSH ados, il est composé de salles d'activités et d'un espace dédié au multimédia.

Conditions d'accueil

Le portail famille est l'outil indispensable des foyers Saint-Gillois qui souhaitent adhérer à l'ALSH pour Adolescents pour inscrire leur(s) enfant(s) aux actions jeunesse.
Un compte famille doit être créé en ligne. Il permet :

- de renseigner, compléter et/ou mettre à jour, les données personnelles de la famille,
- de déposer les pièces justificatives nécessaires pour inscrire les enfants aux actions jeunesse.

Une fois les modalités l'adhésion annuelle remplies, les données personnelles renseignées et les pièces justificatives déposées, l'inscription sera validée.
Le jeune pourra alors fréquenter l'espace jeunesse et multimédia et s'inscrire aux autres actions jeunesse (sorties, activités de l'espace jeunesse, semaines de multi-activités, camps)
D'autres documents spécifiques aux différentes actions/activités pourront également être demandés : attestation de natation, certificat médical selon l'activité, fiches d'informations complémentaires pour les camps…

Chaque famille bénéficie pour chaque action d'un tarif modulé en fonction des ressources N-2 du foyer (base de calcul des ressources familiales réactualisé tous les ans au mois de janvier) mais aussi en fonction de la composition de la famille.

D'autre part, le CCAS soutient en cas de besoin les familles en difficultés.
Pour l'ALSH Ados, la Caf verse au gestionnaire une aide au fonctionnement (Prestation de service).
L'aide aux vacances et aux loisirs de la CAF est également acceptée pour les foyers éligibles.

Le tarif maximum sera appliqué à toutes les actions de l'ALSH pour les foyers qui refusent la consultation des revenus dans CDAP ou qui ne fournissent pas le(s) justificatif(s) nécessaire(s) à l'application de la modulation (dernier avis d'imposition, livret de famille…).

Public

La structure accueille :

1. Les adolescents Saint-Gillois, filles et garçons à partir de la 6ème et jusqu'à 17 ans (collégiens et lycéens) toute l'année sur les temps périscolaires et extrascolaires.
2. Les pré-adolescents Saint-Gillois en classe de CM1 et CM2 :
   a. Uniquement les mercredis matins en période scolaire pour participer aux ateliers multi-activités à dominante sportive (AMAS).
   b. Occasionnellement lors de camps organisés conjointement avec l'ALSH les Galopins.
3. Les pré-adolescents Saint-Gillois en classe CM2, pour fréquenter *uniquement* l'espace jeunesse, au cours de l'été précédant leur passage en 6ème. Cela leur permettra de faciliter leur intégration au sein de l'ALSH Ados à la rentrée suivante.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 034-213402555-20251217-ADM_2025_13-DE

Période

Les actions jeunesse et sports permettent aux pré-adolescents et adolescents de disposer d'activités mixtes, diversifiées et adaptées à leur âge tout au long de l'année sur les différents temps périscolaires et extrascolaires.
Les temps d'accueil sont susceptibles d'être modifiés en fonction des besoins du public.

II – LES OBJECTIFS EDUCATIFS DE L'ORGANISATEUR ET LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES OPERATIONNELS DE LA STRUCTURE

1) Les finalités et objectifs éducatifs de l'organisateur, issus du PEDT :

CONSOLIDER POUR TOUS LES ENFANTS UNE OFFRE EDUCATIVE DE QUALITE PERMETTANT LEUR DEVELOPPEMENT ET LEUR EPANOUISSEMENT.

Objectif éducatif :

- Promouvoir la pratique d'activités permettant le développement de nouvelles compétences et connaissances et la responsabilisation du public.

DEVELOPPER LE SAVOIR VIVRE ENSEMBLE

Objectif éducatif :

- Développer l'apprentissage à la vie citoyenne

2) Les objectifs pédagogiques opérationnels de l'ALSH Ados

Objectifs transversaux à nos actions :

- **Favoriser l'accès à l'offre éducative, à la culture, au sport et aux loisirs**
- **Permettre l'implication des jeunes dans l'organisation de leurs loisirs et de leurs projets.**
- **Favoriser les échanges, le débat, la prise de décision collective.**
- **Dynamiser un esprit de groupe en valorisant l'entraide, le respect, la solidarité et la mixité dans les actions avec enthousiasme.**
- **Impliquer les adolescents dans la vie de la communeEncourager leur esprit d'initiative, leur curiosité et leur ouverture d'esprit, Permettre le développement d'aptitudes et de compétences qui favorisent l'autonomie et la citoyenneté active.**
- **Sensibiliser à toutes les conduites à risque (drogue, alcool, harcèlement...) de manière ludique**

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 034-213402555-20251217-ADM_2025_13-DE

III– L'EQUIPE D'ANIMATION DE L'ALSH ado

L'équipe d'animation se compose d'un directeur et de plusieurs animateurs permanents chargés d'animer toutes les actions jeunesse et sports de l'accueil collectif de mineurs. Ils appliquent et respectent la réglementation en vigueur des accueils collectifs de mineurs.

Le directeur et les animateurs possèdent la qualification nécessaire à l'encadrement des jeunes accueillis.

Des vacataires peuvent être sollicités sur certaines périodes pour effectuer des remplacements ou pour renforcer l'équipe d'animation, notamment pendant les vacances scolaires.
Ponctuellement, des intervenants extérieurs peuvent être sollicités pour des compétences ciblées en rapport avec une activité spécifique qui nécessite généralement un diplôme particulier. Ils doivent respecter le présent projet pédagogique au même titre que les animateurs de l'ALSH ados.

Des stagiaires peuvent être accueillis au sein de la structure.
Les animateurs en formation (BAFA, Brevet professionnels…) ont les mêmes responsabilités et effectuent le même travail que les animateurs diplômés. Ils doivent solliciter le directeur ou les animateurs pour une meilleure compréhension du fonctionnement ou lorsqu'ils rencontrent des difficultés.
Le directeur et les animateurs participent à la formation des stagiaires en partageant leur quotidien, en les conseillant, en répondant à leurs questions et donnent leurs avis pour l'évaluation.
L'équipe d'animation permanente de l'ALSH pour adolescents est composée d'agents diplômés dans le domaine de l'animation et/ou du sport et titulaires du PSC1.
Ils ont tous plusieurs années d'expériences dans la coordination et l'animation des activités destinées aux enfants/jeunes.
Lorsque le directeur est absent (repos, congés…), il nomme « directeur adjoint », un animateur permanent et diplômé de la structure d'accueil pour le remplacer temporairement sur la durée de son absence.

1) Rôle et missions du directeur

Le directeur :

- ⇨ Prépare, coordonne et met en œuvre les activités éducatives, sportives et culturelles de la structure d'accueil.
- ⇨ Coordonne et encadre les animateurs, les intervenants et les personnels de la structure d'accueil.
- ⇨ Est le garant du bien-être et de la sécurité des personnes et des publics.
- ⇨ Assure les relations fonctionnelles. Il est l'interlocuteur privilégié avec les personnes et les organisations qui gravitent autour de la structure d'accueil qu'il dirige (élus, parents, prestataires, techniciens CAF, inspecteurs DDCS,)

2) Rôle et missions des animateurs en général

A l'écoute des adolescents, ils les accompagnent et les guident dans les activités et les actions proposées.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 034-213402555-20251217-ADM_2025_13-DE

L'animateur :

- ⇨ Est garant de la sécurité physique et psychique des jeunes accueillis.
- ⇨ Conçoit, anime et encadre les activités de l'accueil dans un environnement sécurisé.
- ⇨ Veille au respect des règles de la vie collective.
- ⇨ Sensibilise les jeunes au respect des lieux, du matériel mis à disposition et des personnes.
- ⇨ Encourage le « bien vivre ensemble » en partageant avec les jeunes des notions de solidarité, de respect, d'entraide, d'autonomie, de curiosité, de bien-être…
- ⇨ Repère, prend en compte et respecte les besoins, les capacités et les rythmes de chacun.
- ⇨ Aborde les activités sur le plan de la découverte, de l'initiation et de l'amusement.
- ⇨ Participe, conçoit, partage et met en œuvre le présent projet pédagogique.

IV– LES REGLES GENERALES DE FONCTIONNEMENT ET DE VIE COLLECTIVE DE L'ACM

Départ des jeunes de la structure d'accueil ou d'une action jeunesse

Pour l'accueil informel (espace jeunesse et multimédia) les jeunes sont libres de leurs allées et venues mais doivent formaliser leur arrivée et départ en se badgeant sur la borne informatique.
Si le jeune doit partir en cours d'activité, une attestation de décharge de responsabilité devra être complétée et signée par les parents.

Les objets de valeur et affaires personnelles

Les téléphones portables, les consoles de jeux, les appareils multimédias, les bijoux et tout autre objet de valeur ou même l'argent de poche sont tolérés mais relèvent uniquement de la responsabilité de leurs propriétaires.
Les adhérents sont seuls responsables de leurs affaires personnelles. La commune décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration.

Santé et traitement

Lors des actions de l'ALSH ados les responsables légaux (parents, famille d'accueil…) de l'enfant participant, susceptible de prendre un traitement ou présentant une pathologie (asthme, allergie), devront remettre le traitement avec l'ordonnance en cours de validité à l'animateur responsable.
Attention ! Sans ordonnance aucun traitement ne pourra être administré à votre enfant.
Lors de séjours un animateur « assistant sanitaire » est chargé, de récupérer en début de séjour tous les traitements pour pouvoir les administrer aux heures des repas ou de les confier si nécessaire à l'enfant pendant les activités (pour des pathologies devant être traitées instantanément).

Alcool, produits stupéfiants, tabac, cigarette électronique

La consommation d'alcool et de produit stupéfiants est interdite aux abords et à l'intérieur de l'accueil collectif de mineurs. L'usage d'une cigarette électronique n'est pas non plus autorisé.
En application du décret 2006-1386 du 15 novembre 2006, il est également interdit de fumer dans l'ensemble des bâtiments de la structure d'accueil.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 034-213402555-20251217-ADM_2025_13-DE

Utilisation des téléphones portables

L'utilisation du téléphone portable est tolérée mais elle doit être raisonnée et encadrée.
Ainsi, il sera demandé aux jeunes de ne pas utiliser leurs appareils à certains moments de la journée comme les temps du repas, lors des explications ou pendant les activités, le soir après le coucher.
Par contre les périodes de temps libre avant les activités ou avant les repas seront propices à leur utilisation.
Le directeur et les animateurs en informeront les jeunes dès le 1er jour, et, en cas de non-respect de cette règle, l'équipe d'animation se réserve le droit d'interdire leur utilisation ou de relever les appareils et de les mettre à disposition des jeunes uniquement pendant les temps prévus à cet effet.

Photos / Vidéos

Les jeunes sont autorisés à prendre des photos ou faire des vidéos durant le séjour.
Leurs publications sur internet, sur les réseaux sociaux relèvent de leur entière responsabilité.
La commune ne pourrait être, en aucun cas, tenue pour responsable du contenu des photos ou des vidéos diffusées.

L'utilisation de mini-caméras ou tous autres supports multimédias permettant de filmer est interdite durant les activités encadrées sauf accord d'un membre de l'équipe d'animation.

Règlements de fonctionnement et Charte internet :

Le fonctionnement général du pôle jeunesse et culture du Devois (les espaces jeunesse et multimédia) est basé sur le respect du règlement de fonctionnement de l'ALSH pour Adolescents et de ses actions jeunesse, de celui de l'espace multimédia et de la charte internet.

Ces documents sont mis à la disposition des familles au sein de la structure d'accueil.
Ils sont également disponibles en téléchargement sur le portail famille.

V – LES MOYENS MATERIELS

Le service dispose de matériel éducatif et pédagogique adapté aux multiples actions jeunesse et sports.

Les locaux adaptés et équipés avec les salles d'activités de la structure d'accueil permettent de dispenser de multiples activités diverses et variées.

Les installations sportives et culturelles ainsi que les équipements communaux (Parc de Coulondres Philippe Eldridge, espaces publics…) sont également utilisés dans le cadre de nos actions.
Le service est équipé d'un véhicule « kangoo » et de deux minibus rallongés, 9 places.
Ces véhicules permettent d'effectuer les déplacements des jeunes dans le cadre des actions proposées et de transporter le matériel. Des bus peuvent également être utilisés pour le

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 034-213402555-20251217-ADM_2025_13-DE

transport des jeunes dans le cadre de certaines actions (sous traitance compagnie de transport).

L'équipe d'animation est également équipée de moyens de communication (téléphone portable, talkies walkies...) et de trousses de secours.

VI– LES ACTIONS JEUNESSE ET SPORTS DE L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

L'ESPACE JEUNESSE ET MULTIMEDIA

L'Alsh ados dispose de locaux constitués de 2 salles d'activités équipées d'un coin détente, d'un coin cuisine, d'un billard, une table de ping-pong, un babyfoot, du matériel pédagogique et sportif.
L'espace multimédia est équipé d'ordinateurs en réseau, de consoles de jeux et d'équipements audio et vidéo...est accessible après avoir prévenu l'animateur et s'être inscrit pour une tranche d'une heure de jeu.
C'est un lieu d'accueil informel ou les jeunes sont libres de leurs allées et venues et ne nécessite pas de réservation

Condition d'accueil

L'inscription annuelle à l'ALSH pour adolescents permet d'accéder gratuitement aux espaces jeunesse et multimédia, et d'utiliser le matériel mis à disposition.

Fonctionnement et objectifs spécifiques

Cette structure est un lieu d'accueil, de dialogue, de rencontre, de détente, d'expression et d'informations favorisant l'émergence de projets.

Objectifs pédagogiques spécifiques :

- Intégrer tous les jeunes dans l'organisation de leurs loisirs,
- Permettre d'être acteurs dans l'animation de la vie locale, culturelle et sportive de la commune,
- Créer du lien social, de favoriser le dialogue, les échanges
- Faciliter l'accès à l'information, la prévention des conduites à risques et addictives.

Toute l'année, des activités éducatives, sportives et culturelles plus structurées sont aussi proposées soit dans les salles d'activités de l'espace jeunesse (atelier d'activités manuelles et de loisirs créatifs, projections, jeux, grands jeux), soit sur les différents sites municipaux (Equipements sportifs et culturels, salles d'activités, Parc de Coulondres Philippe Eldridge et autres espaces publics ...).

Des activités, des soirées, des sorties (à la demi-journée ou la journée...), des camps, sont également organisés.

Des actions de prévention sont menées avec les jeunes (prévention routière, alcool, drogue, sexualité, internet réseaux sociaux) et des intervenants extérieurs pourront être sollicités
Différents types de formations sont proposées (formations aux premiers secours, formation CV et lettre de motivation...) pour aider les jeunes à acquérir des connaissances, des qualifications et des compétences.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 034-213402555-20251217-ADM_2025_13-DE

Des chantiers ou projets jeunes peuvent être réalisés avec un groupe constitué afin de faciliter leur intégration sociale et encourager leur esprit d'initiative avec en parallèle des sorties sportives et culturelles.

S'agissant d'une structure pour adolescents, le choix des activités repose principalement sur l'engagement et la mobilisation des jeunes. Les activités proposées seront variées et menées de façon ludique.
A ce titre et pour les jeunes, il convient d'exprimer ses envies, ses attentes et de participer aux tâches de la vie quotidienne.
Les activités proposées devront permettre aux jeunes de s'impliquer véritablement dans la mise en œuvre et la réalisation de projets.
Selon la nature des projets choisis par les jeunes, certaines activités en autonomie peuvent également être organisées.

Rôle et attitude de l'animateur

Un animateur au moins est présent sur les plages d'ouverture afin d'atteindre les objectifs pédagogiques de l'équipe il :

- -doit être force de proposition
- -doit rendre les jeunes acteurs et non consommateurs
- -doit être présent, à l'écoute, repérer les difficultés, réguler et gérer les conflits.
- -doit communiquer avec l'équipe
- -sait aussi laisser faire, observer
- -participe aux activités et aux jeux

SEMAINES DE MULTI-ACTIVITES

Condition d'accueil

L'inscription annuelle à l'ALSH pour adolescents est obligatoire pour participer aux semaines de multi-activités organisés par la commune.

Période et durée

Ces semaines à dominante sportive ou culturelle sont proposées aux jeunes pendant les vacances scolaires.

Elles sont programmées sur plusieurs journées avec pique-nique ou sur plusieurs demi-journées avec obligation de s'inscrire à la semaine.

Les capacités d'accueil de ces stages varient et sont modulables selon la demande.

Fonctionnement et objectifs spécifiques

La qualité et la diversité des activités sont assurées.
Ces stages permettent l'approche des domaines sportifs, artistiques et culturels. Ils sont abordés sur le plan de la découverte, de l'initiation et de l'amusement.

Cette action de proximité regroupe majoritairement des collégiens et est propice à une bonne dynamique de groupe.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 034-213402555-20251217-ADM_2025_13-DE

Objectifs pédagogiques spécifiques :

- Mettre en place une vie de groupe durant une semaine
- Etre capable de prendre position, exprimer ses choix.
- Avoir l'esprit critique mais être force de propositions.

Quelques exemples

En début de stage, l'équipe d'animation présente au groupe de jeunes le déroulement et le fonctionnement de celui-ci (consignes, règles de vie collective, respect des horaires et du matériel, absences, traitements, …).

Pause méridienne :
Le temps de repas du midi est un temps calme et convivial. Il permet aux jeunes de se reposer et de récupérer avant de reprendre les activités.

- *Les jeunes aménagent et installent les tables et les chaises pour prendre le pique-nique ensemble. Ils prennent part à la distribution après s'être lavé les mains.*
- *A la fin du repas ils s'occupent du nettoyage et du rangement de l'aire de pique-nique installée pour l'occasion.*
- *Après le repas et avant de reprendre les activités, les jeunes s'occupent librement et dans le calme à l'aide du matériel mis à disposition et sont chargés de le ranger après utilisation.*

Règles de sécurité et de bien être :

- *Les absences doivent être signalées à l'équipe d'animation sinon les parents sont appelés.*
- *Si un jeune doit quitter prématurément le stage, les parents doivent signer une décharge de responsabilité spécifique.*
- *Une tenue sportive est recommandée pour participer aux activités physique et sportive.*
- *Des pauses régulières sont programmées tout au long de la journée pour s'hydrater et récupérer.*
- *Selon les conditions climatiques, nous régulons l'intensité et/ou le type d'activités programmées.*

Activités :
Les jeunes prennent part à l'organisation et à la mise en place des activités : choix des activités au début de la semaine, installation du matériel, arbitrage…
Les activités proposées doivent permettre la mixité et la diversité.

Rôle et attitude de l'animateur :

Plusieurs animateurs ou intervenants extérieurs mettent en place des activités pour des petits groupes (1 pour 8) parfois réunis en grand groupe (repas, temps calme.) Pour cela l'animateur :

- Transmet des compétences, des savoirs faire et être.
- Organise les moments de vie quotidienne pour permettre l'autonomie des jeunes
- Est à l'écoute, garant du cadre
- Sait travailler en équipe transmettre les informations
- Valorise les réussites, est bienveillant

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 034-213402555-20251217-ADM_2025_13-DE

LES SEJOURS DE VACANCES OU ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

Conditions d'accueil

L'inscription à l'ALSH pour adolescents est obligatoire pour les collégiens et lycéens qui veulent s'inscrire aux camps organisés par la commune.

Fonctionnement et objectifs spécifiques

La commune organise des camps pendant les vacances scolaires pour les jeunes Saint-Gillois (collégiens et lycéens).
Occasionnellement des camps peuvent être organisés conjointement avec l'ALSH les Galopins en intégrant les CM1 et CM2 avec le groupe des adolescents.

Ces camps permettent l'accès aux vacances et aux loisirs pour tous, et proposent de vivre un autre moment de vie collective.
L'hiver un camp ski est organisé pour les jeunes.
L'été plusieurs camps sont organisés et d'autres séjours, pendant les petites vacances scolaires, peuvent être mis en place en fonction des projets des jeunes
Ils peuvent s'adresser à des tranches d'âges spécifiques pour adapter au mieux les activités et permettre d'atteindre des objectifs éducatifs et pédagogiques.
Des réunions de présentation des camps sont programmées pour chaque séjour. Des réunions bilans peuvent également être proposées.
Chaque séjour fait l'objet d'un projet pédagogique spécifique est à la disposition des parents.

Rôle et attitude de l'animateur :

Les animateurs de séjour partagent avec les jeunes un autre moment de vie collective, en dehors de la famille et le plus souvent éloigné de notre commune. Pour cela l'animateur devra :

- Animer et dynamiser la vie de groupe durant tout le séjour.
- Savoir gérer son rythme personnel.
- Etre vigilant par rapport au groupe mais aussi aux individus.

L'ATELIER MULTI-ACTIVITES A DOMINANTE SPORTIVE POUR LES CM1 ET CM2

Cet atelier multi-activités à dominante sportive pour les enfants Saint-Gillois scolarisés en classe de CM1 et CM2 a été créé depuis le retour à la semaine de 4 jours lors de la rentrée scolaire 2018-2019 pour répondre à un besoin des parents.

Cette action en direction des pré-adolescents est directement rattachée à l'ALSH pour adolescents et encadrée par les animateurs du service jeunesse et sports

Conditions d'accueil

Les familles qui souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) aux ateliers devront créer et compléter sur leur compte famille via le portail famille, les données personnelles demandées et déposer les pièces nécessaires pour s'inscrire à l'activité.
Les inscriptions à ces ateliers sont mensuelles avec obligation de réserver tous les mercredis du mois.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 034-213402555-20251217-ADM_2025_13-DE

Fonctionnement et Objectifs pédagogiques spécifiques :

L'atelier a lieu le mercredi matin sur les périodes scolaires de 8h30 à 12h30.
Matinée type :

- De 8h30 à 9h : accueil et arrivée échelonnée dans les locaux de l'espace jeunesse.
- De 9h à 12h : atelier de multi-activités
- De 12h à 12h30 : retour au calme et temps libre à l'espace jeunesse et transfert possible en minibus des enfants inscrits à l'ALSH les galopins l'après-midi pour la prise du repas.

Lieux d'activités possibles : Le gymnase et la salle M. Rio de l'Espace Georges Brassens, Les installations sportives de la commune, le parc de Coulondres Philippe Eldridge, le parc Saint Sauveur…

Objectifs pédagogiques spécifiques :

Cette action a pour objectif de faire découvrir différentes disciplines, et développer les valeurs fondamentales telles que l'esprit d'équipe, le respect, l'entraide, le goût de l'effort ainsi que les notions de plaisir et de bien-être. (Issu du PEDT)

- Initier à la pratique et la découverte d'activités physiques, sportives, ludiques et créatives
- Aider les jeunes à acquérir des connaissances et des compétences et à être conscients de la valeur de ces expériences.
- Développer les habiletés motrices et cognitives

Fondées sur les attentes et les besoins des enfants, les activités proposées possèdent nécessairement un caractère varié.

Familles d'activités et/ou activités proposées :

- Sports collectifs (Handball, Hand, Basket, Rugby, Volley…),
- Activités gymniques et artistiques (Acrosport, Danse, Gym au sol, GRS…),
- Sports de raquette (Badminton, Tambourin, Tennis, Pelote Basque…),
- Sports de cible (Tir carabine laser, Sarbacane, Tir à l'Arc…),
- Jeux d'opposition, Thèque, Course d'orientation, Pétanque, Roller,
- Activités ludiques (Olympiades, jeux de défis…)
- Jeux de terrain, jeux de société.
- Activités créatives

Les animateurs qui dispensent ces ateliers sont tous diplômés dans le domaine du sport let/ou de l'animation (BP JEPS, licence STAPS, Carte professionnelle, BAFA…).
La qualité des activités est assurée.

Rôle et attitude de l'animateur :

L'équipe d'animation de l'espace jeunesse accueille dans ces ateliers un public plus jeune que dans les autres actions pour cela l'animateur :

- Prend en compte le rythme de l'enfant de CM1-CM2
- Transmet des compétences, des savoirs faire et être.
- Valorise les réussites, est bienveillant
- Organise les bilans, favorise le respect et l'écoute et prend en compte les propositions des jeunes.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 034-213402555-20251217-ADM_2025_13-DE

- Sait se réadapter

VII – LES RELATIONS AVEC LES FAMILLES

L'accueil des familles

Les animateurs se tiennent à la disposition des parents pour échanger sur leurs attentes et aspirations, le fonctionnement de l'ALSH ados les activités et le comportement général de leur(s) enfant(s).
Dans le cas de situations difficiles (pour le jeune et/ou sa famille), les animateurs sont tenus de respecter la confidentialité des informations communiquées.

Les moyens de communication avec les familles

Les documents administratifs (plaquettes d'information, projet pédagogique et éducatif, règlement de fonctionnement, charte internet…) sont mis à la disposition des familles au sein de la structure d'accueil.
Ils sont également disponibles en téléchargement sur le portail famille ou sur le site internet de la commune.
Les informations aux familles sont communiquées par l'intermédiaire de différents supports ou de différentes voies de communication :

- Sur le portail famille
- Par courriel aux familles inscrites dans le fichier de la municipalité.
- Sur le site internet de la commune
- Sur les panneaux électroniques municipaux
- Dans le journal municipal distribué mensuellement à tous les Saint-Gillois
- Par voie postale aux familles inscrites dans le fichier de la municipalité.

VIII – L'EVALUATION DU TRAVAIL D'EQUIPE ET DU PROJET PEDAGOGIQUE

L'évaluation du travail d'équipe

Afin d'assurer un accueil et des activités de qualité, des réunions régulières sont organisées avec l'équipe d'animation.
Elles permettent, d'une part de rappeler les objectifs fixés au préalable, mais aussi, d'aborder les problèmes rencontrés et afin d'organiser et d'assurer le suivi et l'évaluation des actions proposées.
A la fin de chaque action, un bilan écrit est fait avec les jeunes et l'équipe d'animation.
Un bilan annuel qualitatif et quantitatif est effectué pour chaque action.
Les membres de l'équipe d'animation pourront décider de mettre en place une évaluation personnelle de leur travail et de leurs ressentis afin de régler les éventuelles difficultés et y remédier.

L'évaluation du projet pédagogique

Finalités éducatives du PEDT	Objectifs éducatifs du PEDT	Objectifs opérationnels ALSH ADOS	Critères d'évaluation	Indicateurs	Outils
Consolider pour tous les enfants	Promouvoir la pratique	Favoriser l'accès à l'offre éducative,	Capacité des jeunes à s'inscrire	Nombre d'activités	Planning annuel des animations,

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 034-213402555-20251217-ADM_2025_13-DE

une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement	d'activités permettant le développement de nouvelles compétences et connaissances et la responsabilisation du public	aux sports et aux loisirs	ou à proposer des activités variées	différentes proposées sur l'année. Taux de participation aux nouvelles activités proposées,	sorties, soirées, séjours AMAS
		Permettre le développement d'aptitudes et de compétences qui valorisent l'autonomie	Capacité des jeunes à progresser librement selon les activités capacité à organiser seuls des temps de jeu, arbitrage.	Nombre d'activités différentes menées par les jeunes. Nombre de jeunes différents ayant mené des activités, temps de vie quotidienne en autonomie	Fiche de suivi personnalisée des jeunes (AMAS,MA) Bilans écrits des actions Observation
Développer le savoir vivre ensemble	Développer l'apprentissage à la vie citoyenne	Favoriser les débats, la prise de décisions collectives.	Capacité du jeune à prendre position, exprimer son avis, avoir l'esprit critique mais force de proposition	Nombre de débats, réunions, organisés et taux de participation des jeunes	Compte rendus des échanges, boîte à idées, mur d'expressions, quoi de neuf?
		Dynamiser un esprit de groupe en valorisant l'entraide ,le respect la solidarité et la mixité	Respect des règles de vie	Nombre de règles non respectées et de rappels de l'équipe	Observations Bilans écrits des actions. Mise en place d'une charte du bien vivre ensemble
		Impliquer les jeunes dans la vie de la commune	Capacité des jeunes à se mobiliser pour participer aux manifestations de la commune les concernant	Nombre de jeunes ayant participé aux manifestations sur une année	Réunions, Bilans écrits

LE MAIRE

MAIRIE de ST-GELY-du-FESC 34 (Hérault)

Michèle LERNOUT